

VENTE AUX ENCHERES

Maison d'habitation proche Océan

6 Allée des Courlis – 14830 LANGRUNE SUR MER

Une maison d'habitation année 1920, d'environ 89 m² composée de :

Au rez de chaussée : chambre, cuisine, dégagement, W.C et salle de bain.

Rez de chaussée surélevé : cuisine, dégagement, deux chambres, salon et salle de bain avec W.C.

L'ensemble cadastré AA n° 25 pour 141 m².

Un garage indépendant.

Droit de passage privé sur la parcelle cadastrée section AA numéro 598.

DPE : classe ENERGIE G indice 713 et classe CLIMAT C indice 24.

Mises à prix :

130 000 euros

*Avec faculté de baisse de mise à prix du tiers
puis du quart en cas de carences d'enchères.*

Consignations :

13 000 euros

*Consignation par chèque de banque à l'ordre du
notaire vendeur.*

Visites sur place et sans rendez-vous les :

Dimanche 11 janvier et le dimanche 18
janvier 2026 entre 12H00 et 14H00.

Renseignements : 06.98.87.47.48 ou sur
www.vae-immo.fr

**Le Cahier des conditions est consultable
sur demande.**



En la salle des Baladins
Place des Marronniers
14440 DOUVRES LA DELIVRANDE

Le jeudi 29 janvier 2026 à 11H00
(Dépôt des chèques de consignation 30 minutes avant)

Par Maître Charly PAQUET-HEURTEVENT, Notaire
9 rue de l'Eglise
14440 DOUVRES LA DELIVRANDE

Le bien décrit au recto de ce document est mis librement en vente aux enchères

Son acquisition est possible par tout acheteur.

Vous pouvez trouver tous les renseignements indispensables en consultant le cahier des charges :

Ce document, rédigé par le Notaire vendeur, comprend : la désignation complète du bien, l'origine de propriété, les dispositions d'urbanisme, les servitudes éventuelles, les certificats relatifs à la Loi Carrez, à l'accessibilité ou non-accessibilité au plomb, à l'amiante, à la présence éventuelle de termites, le questionnaire du syndic, la situation hypothécaire, la date de vente, la mise à prix, les frais d'organisation, la faculté de surenchère, les pièces annexes...

Ainsi que les frais qui seront dus par l'adjudicataire, c'est-à-dire la personne qui aura proposée l'enchère la plus élevée.

Pour participer à la vente :

Le jour de la vente, il faut vous munir d'un chèque de banque, de banque française du montant de la Consignation fixée au verso, établi à l'ordre du Notaire vendeur, ainsi qu'une pièce d'identité/passeport en cours de validité pour un particulier et un extrait kbis, une copie des statuts et un pouvoir du gérant pour les sociétés ou similaire. Le Notaire vendeur vous remettra une autorisation pour enchérir, comportant votre numéro d'enchérisseur (Badge).

La vente a lieu au chronomètre. Si aucune (nouvelle) offre n'est faite pendant quatre-vingt-dix secondes, l'adjudication est prononcée au plus offrant et dernier enchérisseur : si vous souhaitez porter une enchère, il suffit de lever la main et d'indiquer le montant de votre enchère.

Si vous êtes adjudicataire, le Notaire vous fera signer un procès-verbal d'adjudication : si votre chèque de consignation ne couvre pas les frais de la vente, vous devrez alors acquitter aussitôt le complément.

Si vous n'êtes pas l'adjudicataire, le notaire vendeur vous restituera votre chèque sans frais ainsi que votre pièce d'identité/passeport.

Vous avez généralement 45 jours pour payer le prix (augmenté du délai de surenchère). Au-delà de cette date, des intérêts de retard vous seront comptés.

Le non-paiement du prix peut entraîner une remise en vente aux enchères : l'acquéreur défaillant supportera l'ensemble des frais de vente et de procédure.

La remise des clés ne se fera généralement qu'au paiement intégral du prix.

IMPORTANT : L'acquéreur ne bénéficie pas du délai de rétraction dans les 7 jours et ne peut pas renoncer à la vente au motif qu'il n'a pas eu son prêt : il est donc indispensable de rencontrer son banquier au préalable.

Pour tout autre renseignement, n'hésitez pas à questionner la personne chargée de la visite :

Damien RIPOCHE, Gérant VAE CONSEILS, 06 98 87 47 48 / mail : damien.ripoche@notaires-sin.fr